

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 22 février 1910.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

CLASSEMENT DES DEBLAIS SUR LE CHEMIN DE FER NATIONAL TRANSCONTINENTAL.

M. A. H. CLARKE, en l'absence du président, M. Geoffrion, dépose le 2^e rapport du comité spécial d'enquête sur les accusations de M. Lumsden. Ce rapport est ainsi libellé:

Le comité spécial chargé de faire une enquête au sujet des accusations portées par M. Hugh D. Lumsden, contre quelques-uns des ingénieurs du chemin de fer transcontinental présente son deuxième rapport en ces termes: Votre comité recommande que les procès-verbaux de ses séances ainsi que les témoignages qui y seront entendus soient imprimés de jour en jour pour l'usage du comité, et que la règle 72 soit suspendue à cet égard.

M. A. H. CLARKE propose l'adoption du rapport.

M. HENDERSON: Je m'aperçois que le rapport recommande que la preuve soit imprimée pour l'usage du comité. Les membres de la Chambre s'intéressent très profondément à cette enquête, et on devrait, il me semble, faire imprimer assez d'exemplaires de la preuve pour en fournir un nombre raisonnable à chaque député.

M. SPROULE: Est-il entendu qu'un grand nombre d'exemplaires seront imprimés, car je suis d'avis que cela est fort à désirer? Chaque député devrait pouvoir étudier la preuve avant que le comité fasse rapport à la Chambre, afin d'être plus en état de se prononcer lorsque le rapport sera communiqué à la députation. Je propose que la motion soit modifiée dans ce sens-là.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Quoique la motion porte que le rapport soit imprimé pour l'usage du comité, il arrive invariablement qu'il reste des exemplaires disponibles et je n'ai aucun doute que tout député qui en désirera pourra s'en procurer. Naturelle-

ment, la Chambre doit attendre le rapport du comité, mais je crois que les députés pourront aisément se procurer un nombre suffisant d'exemplaires par l'entremise des membres du comité.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

M. GORMAN: J'ai inscrit sur le feuillet un avis de motion portant le numéro 15. Cette motion ne pourrait être discutée que pendant un jour réservé aux affaires des députés, mais, vu qu'il n'en reste plus, je demande la permission de retirer ma motion, car j'ai l'intention de soulever cette question d'une autre manière.

(L'avis de motion est rayé.)

RAPPORT DU COMMANDANT WAKEMAN SUR L'INDUSTRIE DU HOMARD.

M. SINCLAIR propose l'adoption du 5^e rapport du comité permanent de la marine et des pêcheries.

M. R. L. BORDEN: Quelles sont les conclusions du rapport?

M. SINCLAIR: Pendant les vacances parlementaires, le commandant Wakeman, fonctionnaire du ministère de la Marine et des Pêcheries, a été chargé de recueillir des dépositions au sujet de l'industrie du homard. Il a accompli sa tâche et communiqué son rapport qui suggère de faire certaines modifications à la loi concernant les pêcheries. Ses conclusions ont été soumises au comité de la marine et des pêcheries. Le comité recommande qu'un millier d'exemplaires du rapport du commandant Wakeman soient imprimés.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics): Je désire répondre à une question que le représentant de Weland (M. Gorman) m'a posée hier. Il voulait obtenir des renseignements au sujet d'un rapport dont le dépôt a été demandé à la dernière session de la législature fédérale, relativement aux dragueurs de l'Etat et à leur emploi depuis quatre ans. Ce rapport a été préparé et transmis, selon l'u-